

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/61 du 17 décembre 2024

OBJET : CCAS

**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023/39
DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Dix-Sept Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Six Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

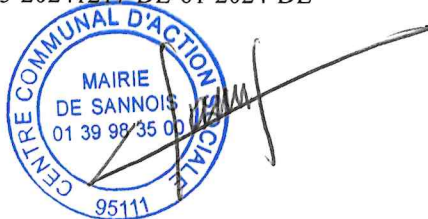
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20241217-DE-61-2024-DE
A.R. du 20/12/2024
Publié le 23/12/2024
Le Président

N°2024/61 du 17 décembre 2024

Bernard JAMET



OBJET : CCAS

ELECTION DU VICE - PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret n° 95 - 562 du 6 Mai 1995 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération n°2023/39 du 17 octobre 2023 portant élection de Madame Nathalie CAPBLANC en qualité de Vice-Présidente du CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/121 du 17 octobre 2024 relative à l'élection des 6 membres élus devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la démission de Monsieur Gilles Heurfin, Administrateur du CCAS, le 26 septembre dernier,

Vu l'arrêté n°2020/03 du 28 juillet 2020 relatif à la nomination par Monsieur le Maire de 6 représentants d'associations pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS modifié par l'arrêté n°2024/44 du 13 mai 2024,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un Vice-Président pour le CCAS,

Considérant que Monsieur le Président a proposé la candidature de Madame Nathalie CAPBLANC à la fonction de Vice-Président du CCAS et a invité les autres membres du Conseil d'Administration présents à faire acte de candidature,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été proposée,

Considérant que conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président du CCAS a invité les membres du Conseil d'Administration à procéder à l'élection du Vice-Président au vote à bulletin secret,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : D'abroger la délibération n°2023/39 du 17 octobre 2023 portant élection de Madame Nathalie CAPBLANC en qualité de Vice-Présidente du CCAS.

Article 2 : D'élire Madame Nathalie CAPBLANC en qualité de Vice-Présidente du CCAS.

Article 3 : De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy- Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS

Communauté d'Agglomération Val Parisis

